Le bovin est en Zone Vaccinale

Il va en Zone Vaccinale

Même Zone Vaccinale
ou
Autre Zone vaccinale en France

- Bovin non vacciné ou vacciné depuis moins de 28 jours ou sans immunité maternelle
  - Interdit (sauf à déstination de l'abattoir)
- Même Zone Vaccinale
  - Bovin de l'envoi et bovins de l'unité épidémiologique vaccinés depuis plus de 28 jours ou issus d'une mère vaccinée depuis plus de 21 jours à la date du vêlage
  - Autorisé
- Autre Zone vaccinale en France
  - Bovins vaccinés depuis plus de 28 jours ou issus d'une mère vaccinée depuis plus de 21 jours à la date du vêlage
  - Élevage de départ avec un taux de couverture vaccinale suffisant depuis plus de 28 jours
  - Examen clinique du vétérinaire sanitaire favorable 72 heures avant départ
  - Laissez-Passer Sanitaire
    Démarche Simplifiée
    ou
    LPS5 - Mouvement Zone Vaccinale
  - Autorisé

Il va en Zone Indemne

Tout mouvement

- En France
  - Bovin non vacciné ou vacciné depuis moins de 28 jours ou sans immunité maternelle
    - Interdit
  - Bovins vaccinés depuis plus de 28 jours ou issus d'une mère vaccinée depuis plus de 21 jours à la date du vêlage
    - Élevage de départ avec un taux de couverture vaccinale suffisant depuis plus de 28 jours
    - Examen clinique du vétérinaire sanitaire favorable 72 heures avant départ
    - Laissez-Passer Sanitaire
      Démarche Simplifiée
      ou
      LPS5 - Mouvement Zone Vaccinale
    - Autorisé
- Vers la SUISSE
  - Bovin non vacciné ou vacciné depuis moins de 28 jours ou sans immunité maternelle
    - Interdit
  - Bovins de l'envoi et de l'unité épidémiologique vaccinés depuis plus de 28 jours ou issus d'une mère vaccinée depuis plus de 21 jours à la date du vêlage
    - Détention depuis au moins 28 jours au sein de l'élevage d'origine
    - Absence foyer depuis au moins 3 mois dans les 20 km autour de l'établissement d'origine
    - Vaccination depuis au moins 60j dans les 50km autour de l'établissement d'origine de tous les bovins détenus dans la zone vaccinale, ou couverture par l'immunité maternelle
    - Examen clinique favorable du vétérinaire sanitaire 24 heures avant le mouvement
    - Attestation de désinsectisation des véhicules au départ, jointe au certificat
    - Autorisé (soumis à autorisation EM et certificat TRACES le cas échéant)
    - autorisation EM - certificat TRACES le cas échéant
- Vers l'ITALIE
  - Bovin non vacciné ou vacciné depuis moins de 28 jours ou sans immunité maternelle
    - Interdit
  - Bovins de l'envoi et de l'unité épidémiologique vaccinés depuis plus de 28 jours ou issus d'une mère vaccinée depuis plus de 21 jours à la date du vêlage
    - Détention depuis au moins 28 jours au sein de l'élevage d'origine
    - Absence foyer depuis au moins 3 mois dans les 20 km autour de l'établissement d'origine
    - Vaccination depuis au moins 60j dans les 50km autour de l'établissement d'origine de tous les bovins détenus dans la zone vaccinale, ou couverture par l'immunité maternelle
    - Examen clinique favorable du vétérinaire sanitaire 24 heures avant le mouvement
    - Attestation de bonne santé réalisée par le vétérinaire sanitaire faisant suite à l'examen clinique des bovins réalisée 24 heures avant envoi à joindre au certificat TRACES-NT
    - Attestation de traitement des bovins pendant 10 jours avec des acaricides/insecticides et insectifuges remplie et signée par l'éleveur à joindre au certificat TRACES-NT
    - Nettoyage, désinfection et désinsectisation es moyens de transport après chaque lot
    - Autorisé (soumis à autorisation EM et certificat TRACES le cas échéant)
    - autorisation EM - certificat TRACES le cas échéant
- Vers l'ESPAGNE
  - Bovin non vacciné ou vacciné depuis moins de 28 jours ou sans immunité maternelle
    - Interdit
  - Bovins de l'envoi et de l'unité épidémiologique vaccinés depuis plus de 28 jours ou issus d'une mère vaccinée depuis plus de 21 jours à la date du vêlage
    - Détention depuis au moins 28 jours au sein de l'élevage d'origine
    - Absence foyer depuis au moins 3 mois dans les 20 km autour de l'établissement d'origine
    - Vaccination depuis au moins 60j dans les 50km autour de l'établissement d'origine de tous les bovins détenus dans la zone vaccinale, ou couverture par l'immunité maternelle
    - Examen clinique favorable du vétérinaire sanitaire 24 heures avant le mouvement
    - Nettoyage, désinfection et désinsectisation es moyens de transport après chaque lot
    - Liste des bovins de l'envoi avec les dates de vaccination de chaque bovin ou bien de la mère pour les veaux couverts par l'immunité maternelle à joindre au certificat TRACES-NT
    - Autorisé (soumis à autorisation EM et certificat TRACES le cas échéant)
    - autorisation EM - certificat TRACES le cas échéant
- Vers un autre Etat Membre
  - Sans accord à ce jours
- Vers un Pays Tiers
  - Egypte ; Kosovo
    - Consulter les conditions spécifiques sous EXPADON

Presented with xmind